



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2306

Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon-Musée des beaux-arts et l'association le Collège supérieur concernant l'organisation de la 2ème édition du festival « La philo éclaire la ville » du 26 au 29 janvier 2023

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 19 JANVIER 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 24 JANVIER 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 JANVIER 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 26 JANVIER 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHAI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. MICHAUD (pouvoir à Mme HENOCQUE), M. BLACHE (pouvoir à Mme CROIZIER), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2306 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LYON-MUSEE DES BEAUX-ARTS ET L'ASSOCIATION LE COLLEGE SUPERIEUR CONCERNANT L'ORGANISATION DE LA 2EME EDITION DU FESTIVAL « LA PHILO ECLAIRE LA VILLE » DU 26 AU 29 JANVIER 2023 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 janvier 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Créé en 1999, l'association Le Collège supérieur ouvre ses portes aux étudiants en philosophie qui préparent l'agrégation et le capes et dans le même temps propose des cours publics ouverts à tous. À partir de 2005, des étudiants en droit ont rejoint le Collège supérieur contribuant à développer la réflexion concernant les enjeux philosophiques du droit et depuis des conférences réunissent régulièrement avocats, magistrats et philosophes. C'est dans ce contexte qu'est créé en 2020 « La philo éclaire la ville », premier festival de philosophie à Lyon, dont le musée des Beaux-Arts était l'un des premiers partenaires.

De son côté, le Musée des beaux-arts est attentif à développer ses liens avec les différents publics de l'enseignement supérieur, afin d'être reconnu comme un lieu de pratique culturelle incontournable ainsi que comme un lieu de travail et d'exercice de différentes professions liées au patrimoine.

Le Collège supérieur et le Musée des beaux-arts ont souhaité à nouveau s'associer dans le cadre de la 2^{ème} édition du festival « La philo éclaire la ville » afin de promouvoir ensemble un accès plus large au monde de la culture.

Dans le cadre de la 2^{ème} édition du festival « La philo éclaire la ville » (26-29 janvier 2023) et de sa thématique générale « Qu'avons-nous en commun ? », deux conférences, suivies de deux visites dans les collections, sont programmées au Musée des beaux-arts samedi 28 janvier. Les aspects à la fois philosophiques et juridiques de la notion de bien commun seront abordés sous l'angle de l'institution muséale et du patrimoine :

- « Le patrimoine, un commun singulier... et pluriel ! » : une conférence, suivie d'une visite dans les collections par Patrice Béghain, ancien adjoint à la Culture de la Ville de Lyon (2001-2008), ancien directeur régional des affaires culturelles (1983-1996) et Michel Kneubühler, ancien chargé d'études documentaires au ministère de la Culture et actuellement consultant en politiques culturelles ;
- une conférence [titre à venir], suivie d'une visite dans les collections autour d'une problématique liée à l'histoire de l'art par Cécile Llambi, artiste, professeure agrégée d'arts plastiques.

Le Collège Supérieur s'engage à :

- prendre en charge la rémunération des intervenants, ainsi que la régie de l'auditorium du Musée des beaux-arts (entreprise Audiance) ;

- gérer les réservations de l'ensemble des propositions et à assurer une présence aux côtés du personnel d'accueil du Musée des beaux-arts le samedi 28 janvier (pointage des inscrits, etc.) ;
- communiquer au Musée des beaux-arts, suffisamment en amont, les listes des festivaliers inscrits aux conférences (2 fois 182 personnes maximum), comme aux visites (2 fois 30 personnes maximum) ;
- assurer la communication de ce partenariat sur son site Internet.

Le Musée des beaux-arts s'engage à :

- mettre à disposition l'auditorium Henri Focillon à titre gracieux pour les deux conférences (2 fois 1h), la régie externalisée étant prise en charge par le Collège Supérieur ;
- accompagner l'accueil des festivaliers par l'implication d'un agent d'accueil, en binôme avec un personnel du Collège Supérieur ;
- assurer la communication de ce partenariat sur son site Internet.

L'ensemble de la programmation du festival « La philo éclaire la ville » étant gratuite, il est proposé d'accorder la gratuité pour les deux conférences. Les deux visites, conduites par des personnes extérieures au Musée des beaux-arts, sont également gratuites ; dans ce derniers cas, seul le billet d'entrée au musée est à la charge des festivaliers selon la tarification habituelle (8 € 4 € gratuit).

La convention jointe au présent rapport formalise les conditions de ce partenariat.

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- La convention établie entre l'association le collège supérieur et la Ville de Lyon- Musée des beaux-arts pour l'organisation de deux conférences suivies de visites dans le cadre du festival « la philo éclaire la ville » le samedi 28 janvier 2023 est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tout document afférent et à l'exécuter.
- 3- L'exonération des droits d'entrée aux conférences et aux visites au Musée des beaux-arts, par dérogation à la délibération n° 2016/2641 dans le cadre de ce partenariat est approuvée. Dans le cadre des visites, le billet d'entrée au musée est à la charge des festivaliers selon la tarification habituelle. La nouvelle délibération tarifaire s'applique à partir du 4 février 2023.

- 4- La mise à disposition gracieuse de l'auditorium du Musée des beaux-arts pour les deux conférences le samedi 28 janvier 2023 est approuvée.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET